



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/117

OBJET : 17ÈME ÉDITION DU FESTIVAL MÉLI MÉLO

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

Le 6 décembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/117

OBJET : 17ÈME ÉDITION DU FESTIVAL MÉLI MÉLO

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-7 « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et l'animation socioculturelle »,

Vu l'avis favorable de de la Commission Vie locale du 13 septembre 2016

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

Depuis 2008, la Communauté de Communes de Montesquieu s'inscrit dans la programmation du festival de marionnettes « Méli Mélo » en accueillant sur son territoire des spectacles jeune public de marionnettes. Cet événement est organisé par les communes de Cestas et Canéjan, en partenariat avec la CCM et les communes volontaires de notre territoire. Quand une commune accueille un spectacle en séance tout public, la CCM propose des séances gratuites pour les scolaires et les ALSH. Il est proposé de reconduire ce partenariat avec la commune de Canéjan pour l'accueil des spectacles suivants :

17ème Festival MELI - MELO (du 30 janvier au 8 Février 2017)						
Spectacles CCM	commune	public	date	heure	jauge	Coût TTC
L'homme qui plantait des arbres	Léognan	Dès 7 ans	mar. 31 janv. 17	14h	150	4 072 €
Natanaël	Saint Selve	moins de 6 ans	jeu. 2 févr. 17	14H15	100	2 855 €
	Saucats		mar. 7 févr. 17	14h		
Les bottes jaunes	Beautiran	Dès 4 ans	ven. 3 févr. 17	10h30	80	2 527 €
	Saint Médard D'Eyrans		mer. 1 févr. 17	15h		
La maison aux arbres étourdies	Saint Morillon	Dès 7 ans	mer. 8 févr. 17	14h30	80	1 144 €
La boîte à outils poum poum	Léognan	Dès 18 mois	jeu. 2 févr. 17	9H30	60	4 366 €
			jeu. 2 févr. 17	11H		
			ven. 3 févr. 17	9H30		
			ven. 3 févr. 17	11H		
Mise à disposition Régisseur Son et Lumière		communes		35h		840 €
TOTAL 2017	6 communes	10 représentations			854	15 804 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/117

OBJET : 17ÈME ÉDITION DU FESTIVAL MÉLI MÉLO

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tous documents y afférent ;

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent 2017;

Charge Monsieur le Président de mener toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement